

# Carte du combattant

Conformément au décret paru le 12 décembre 2018, les personnes ayant effectué des services en Algérie entre le 3 juillet 1962 au 1er juillet 1964 sont éligibles à la carte du combattant. Cette carte donne accès à une retraite du combattant, des aides financières et à une demi-part fiscale supplémentaire. De nombreux anciens combattants ne connaissent pas leurs droits. pour en bénéficier, remplir le document en téléchargement ci-dessous et le retourner à :

> **Service Départemental de l'ONACVG des Bouches-du-Rhône -  
12-16 avenue Jules Cantini -13006 MARSEILLE**

Ou directement en ligne via le lien suivant : <https://www.onac-vg.fr/demarches/carte-du-combattant> ↗

## TÉLÉCHARGER CERFA



[Cerfa\\_15924-01.pdf - \(1,17Mo\)](#)



MAIRIE DE FOS-SUR-MER

AVENUE RENÉ CASSIN B.P. 5

13771 FOS-SUR-MER CEDEX

TEL. : 84 42 47 70 00

Ce site utilise des cookies pour favoriser votre navigation et enrichir les contenus qui vous sont proposés.  
Vous pouvez néanmoins les désactiver à tout moment si vous le souhaitez.

<https://www.fosurmer.fr/services-en-ligne/actes-administratifs/carte-du-combattant-1147.html>

✓ OK, tout accepter

Personnaliser